Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 249

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur
Autor: Bazin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251823

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 12 Octobre 1902 | N° 249 | Cinquième anné

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Il y avait des écoles dans tous les chefs-lieux de paroisses. On trouva ce nombre insuffisant et comme les enfants venaient parfois de loin, la classe se faisait de 9 heures à 3 heures, pour épargner à ces enfants la peine d'y venir deux fois. Ce mode offrait encore des inconvénients, on résolut alors de créer de nouvelles écoles dans toutes les petites localités suivant les besoins.

C'est ainsi que furent créées les classes de la Bosse, des Rouges-Terres, des Cerlatez, des Vacheries, de Muriaux, de la Chaux etc... Souvent ces classes surnuméraires n'avaient lieu qu'en hiver.

L'archidiacre de Moutier, chaque année bissextile. faisait la visite des écoles des paroisses. Dans un acte de l'archidiacre de 1772 on lit l'article suivant : « Le maître d'école de Saignelégier, ayant déjà été averti en particulier de mieux remplir son devoir pour l'instruction de la jeunesse. sans qu'il se soit corrigé, sera encore une fois repris par le curé sur sa négligence et s'il y persiste nous enjoignons au curé de nous en informer pour être par nous ordonné que lui maître d'école soit destitué de sa charge ».

La création de nouvelles écoles était décidée par les députés de toutes les communes des Franches-Montagnes. Le 26 août 1787, ils convinrent de fonder de nouvelles écoles d'hiver, outre celles déjà existantes, *aux Emibois*, *aux Cerneux-ès-Veusy* (celle-ci toute l'année), au *Pré-Solet*. Tous les nouveaux maîtres d'école devaient être choisis par les communautés et salariés par elles. Avant d'entrer en fonctions, ils devaient être présentés à M. le curé de la paroisse, lequel devait s'assurer de leur savoir, vie et mœurs.

Quand des communes montraient peu d'empressement à établir des écoles, le prince-évêque usait alors de son autorité pour les y forcer. C'est ce que fit Simon Nicolas de Montjoie à Montfaucon. Il obligea cette commune à faire un traitement convenable au maître d'école. En 1780, il avait cent vingt trois livres, comme maître et clavier (sacristain). En 1787, la paroisse s'engagea à augmenter ce salaire de soixante livres, au moyen d'une cotisation qui se ferait indistinctement sur tous les paroissiens, ce qui portait le traitement du maître à 180 livres, somme assez importante pour l'époque. Le prince Joseph de Roggenbach approuva cet accord, le 27 août 1787. On augmenta encore son traitement afin qu'il fît la classe et l'été et l'hiver, le matin et l'après-midi.

Nous possédons, aux archives, une lettre concernant les écoles des Genevez et qui constate de la sollicitude du prince-évêque Joseph de Roggenbach pour l'éducation de son peuple. Le prince écrit à son grand bailli à Delémont, le baron de Rinck à la date du 23 juin 1788, la lettre suivante :

« Monsieur et cher cousin,

« J'apprends avec autant de peine que la jeunesse des Genevez et de Lajoux déserte tell ment les classes, que la plupart des parents, non contents d'empêcher leurs enfants de les fréquenter, semblent être un obstacle à ce que les autres se rendent à leur devoir. Un mépris pareil de mes ordonnances concernant l'établissement des classes, étant infiniment sensible à mon cœur, occupé sans cesse de procurer à mes sujets le vrai bien, je dois m'empresser de réprimer une désobéissance pareille et prévenir la contagion du mauvais exemple. En conséquence, je désire qu'au plus tôt vous fassiez représenter les listes des absences de la classe que les enfants de ces deux endroits auront faites, afin de punir sévèrement et conformément à mon ordonnance du 5 octobre 1786 les parents de ceux qui auraient marqué le plus de négligence à fréquenter les écoles. »

« Je ne doute aucunement que vous ne déployiez ici tout votre zèle qui m'est connu. La nature de la cause l'exige. En l'encontre, soyez persuadé des sentiments d'attachement inviolable avec lequel je suis tout à vous, Monsieur et cher cousin.

« Votre très-humble et affectionné

Joseph, évêque de Bâle » [1])

Les archives des Genevez contiennent une ordonnance, du commencement du XVIIIme siècle, concernant la fréquentation des écoles. rendue obligatoire dans tout l'Evêché de Bâle, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans.

« La Seigneurie, par ordre de Son Altesse Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein et de M. le Révérendissime vicaire général, ordonne de publier dans toutes les

1) De l'original aux archives de l'Evêché à Berne.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 7

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

II

A tant regarder l'enfant, pendant toute une nuit, la jeune fille s'était mise à l'aimer. Et, comme l'amour est inventif, elle avait combiné un plan qu'elle méditait en préparant la soupe. Il était cinq heures du matin. La lampe brûlait encore, fumante, sur la table. Maria Huber dormait d'un sommeil pareil à la mort et qui en rappelait le fantôme encore mal éloigné. Véronique, en surveillant la marmite où bouillaient les légumes, songeait : « Je ne permettrai pas que cette femme emporte l'enfant dès ce matin. Non, sa folie pourrait la reprendre. Il faut voir. Le mignon est venu me demander asile. Cela donne des droits. Je le protège. »

— Comment l'appelez-vous ? dit-elle à la mère qui s'éveillait. Est-ce qu'il a été baptisé ?

— Non.

— Je serai sa marraine,.... à moins que vous n'ayez une parente...

La femme leva les épaules, en se détirant.

— Alors, dit Véronique, je le nommerai Charles, comme mon père.

Maria Huber n'objecta rien, étant de ces pauvres qui n'ont de jalousie que celle du pain quotidien. Elle semblait ne tenir qu'à une seule chose : reprendre sa liberté. Elle consentit à ce que proposait Véronique, avec tant de sollicitude et de cœur. Celle ci devait garder l'enfant, pendant que la mère essayerait de louer une chambre aux environs de la rue d'Inglemur. Les Audoin n'abandonneraient pas après cela Maria Huber ; ils seraient des voisins et des amis qui chercheraient pour elle du travail aussitôt qu'elle serait en état de travailler ; ils s'informeraient des moyens les meilleurs pour découvrir la retraite du mari et pour le faire revenir. Dès ce matin, M. Audouin allait se mettre en campagne, interroger, savoir sans doute les circonstances qui avaient précédé le départ de l'homme, la direction qu'il avait prise, les suppositions des camarades...

Véronique allait et venait, et s'animait en parlant. Elle s'expliquait et elle excusait le peu d'empressement que mettait Maria Huber à répondre aux questions qu'elle lui posait. L'abandon, la souffrance, la fatigue, n'étaient-ils pas des raisons suffisantes ? En vérité, bien qu'il y eût là deux femmes qui échangeaient des mots, il n'y en avait qu'une qui eût la force de raisonner et de faire des projets. Véronique ne parlait point à Maria Huber ; elle s'entretenait avec la grande pitié éveillée en son âme et qui sait bien répondre pour les pauvres qui se taisent.

L'heure s'écoula. Les vitres de la fenêtre,

églises de la seigneurie (et de toute la Principauté). que chaque communauté du village doivent avoir leur maître d'école. et chaque manant ou habitant des lieux doivent envoyer tant les garçons que les filles depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans en la classe et nonobstant qu'iceux enfants ne la fréquente. seront toute fois obligés de payer le droit audit maître d'école et qu'ils fréquenteront aussi fidèlement le caté chisme. Le tout à peine d'un chatois, (punition.) Et le maître d'école sera obligé de tenir la classe tous les jours depuis le matin à 7 heures jusqu'à 10 heures, et après midi, depuis le midi jusqu'à 3 heures, leur permettant un jour de vacance par semaine.

« Fait à Delémont le 29 novembre 1703.

« Signé : F. Rinck de Baldenstein, chastelain ».

Le prince évêque de Bâle avait le droit de lever des troupes dans sa principauté, mais ils ne les commandait que dans ses Etats catholiques. Dans ses Etats réformés, il pouvait exiger des troupes pour la défense de sa Principauté. Dans ces dernières contrées le régime militaire était réglé par les traités de combourgeoisie conclus avec différents cantons suisses, toute fois avec l'assentiment du Prince. Les cantons combourgeois ne pouvaient lever des troupes dans la partie réformée lorsqu'ils étaient en guerre avec l'évêque.

Les milices de l'Evêché formaient un corps de 11 à 12 mille hommes. L'arsenal, pour l'artillerie, était au château de Porrentruy. Les milices des baillages catholiques marchaient sous la bannière de l'Evêché, *blanche à la Crosse de Bâle rouge*. Les soldats de la Prévôté de Moutier-Grandval avaient leur propre bannière, *rouge à un portail d'église à deux tours blanc*, quand ils servaient le Prince. Quand ils étaient au service de leur combourgeoise, la ville de Berne, ils suivaient la bannière de cette dernière. L'Erguel était placé sous la bannière de Bienne et la montagne de Diesse sous celle de la Neuveville, en raison des traités et des privilèges que leur avait accordés les princes évêques.

Le service militaire dans la Principauté des Princes-Evêques de Bâle se réduisait à quelques exercices de parade. Les compagnies de fusiliers, de grenadiers, d'arquebusiers, les escadrons de cavalerie figuraient dans les cérémoniers publiques, comme aux prestations du serment de fidélité à l'avènement de chaque nouveau souverain, aux réceptions des ambassadeurs étrangers à Porrentruy, ou à la réception des délégués des cantons catholiquues, aux obsèques des princes, etc... Il y avait encore quelques jours de service à faire pour la garde du château de Porrentruy et c'était tout. Les sujets de l'Evêché pouvaient à la vérité satisfaire leurs instincts guerriers. en prenant du service dans les régiments suisses que le Corps helvétique fournissait à la France, à la Hollande. à l'Espagne, à Naples, à la Sardaigne, au Pape, etc... La jeune noblesse de l'Evêché trouvait plus facilement des places dans les régiments étrangers que les simples citoyens.

Plus tard, le prince Rinck de Baldenstein avait autorisé, en 1744, la levée d'une compagnie dans ses Etats pour être incorporée dans un régiment suisse au service de Louis XV, sous le nom de compagnie de l'Evêché de Bâle. Tout autre enrolement pour un service étranger fut sévèrement interdit. Le régiment de l'Evêché ne pouvait jamais être employé contre le St-Siège, le Pape, l'empereur et la maison d'Autriche, ni contre le Corps helvétique. Il fut ainsi stipulé que ce régiment ne pourrait servir hors de l'Europe. Son effectif était, en 1758, de douze compagnie de 120 hommes chacune, et pouvait être porté à 200 hommes. Il prit le nom de régiment d'Eptingen du nom de son colonel, commandeur de l'Ordre Theutonique. Une nouvelle capitulation fut signée le 4 mars 1768 pour une durée de 25 ans. Le régiment épiscopal fut ensuite commandé par le colonel de Schöneau, puis par le baron de Reinach-Steinbrun. Licencié le 20 septembre 1792, ce régiment fut une pépinière d'officiers distingués, plusieurs parvinrent aux honneurs et au grade de général.

(*A suivre*).

Aux champs

Les poules italiennes. — Le lapin. — La cuscute et les mauvaises herbes. — Le marc de pommes.

On a admiré à l'Exposition agricole de Porrentruy un choix fort varié de poules dont quelques unes étaient des échantillons remarquables des meilleures races. On fera bien de prendre les adresses et de se pourvoir en lieu sûr, au lieu d'acheter, sur les marchés, de vendeurs inconnus, des poules de mauvaise provenance.

Ainsi les poules italiennes apportent souvent des maladies dans nos poulaillers; cependant avec quelques soins elles ne sont pas aussi dangereuses qu'on le dit. Comme elles sont très bonnes pondeuses et précoces, il ne faut pas y renoncer, dit un de nos confrères. Ces volailles nous parviennent après un long voyage pendant lequel elles sont entassées et souvent privées d'eau, ce qui les prédispose aux maladies et principalement à la diphtérie. Les poules, en arrivant à la ferme, doivent être parquées à part et sans contact avec les poules du poulailler pendant quelque temps. Si l'on s'aperçoit que l'une d'elles ne mange qu'avec peine et fait entendre de temps à autre un hoquet, on l'isolera et on lui fera avaler matin et soir une pilule antidiphtéritique. Après cinq ou six jours de ce traitement, on obtient généralement la guérison. La diphtérie, qui n'est pas le choléra, est très contagieuse, aussi doit-on user de précautions pour isoler les sujets malades. La poule italienne, très bonne pondeuse. n'est pas couveuse. Mais on ne peut avoir tout à la fois.

* * *

On a remarqué encore à l'Exposition des familles fort belles de lapins. Une race qui n'est plus en grand honneur, c'est celle des lapins béliers français. Dans l'élevage du lapin, on peut malheureusement faire les mêmes constatations qu'en aviculture, à savoir que certaines anciennes races d'animaux, qui ont fait leurs preuves, sont rejetées à l'arrière plan par des variétés nouvelles qui ne les valent pas. C'est dommage que le lapin bélier soit négligé car, comme lapin de table, il est au premier rang; outre sa taille et l'abondance de sa chair, il se distingue tout particulièrement par sa fécondité et sa rusticité en regard de beaucoup d'autres races. Un journal allemand rappelle à ce propos que c'est au bélier français que l'élevage du lapin doit son développement en Allemagne. Ce sont les soldats allemands qui ont appris à connaître ce lapin en France, lors de la guerre franco-allemande, et qui ont acquis la conviction que le lapin formait une partie essentielle de l'alimenta-

---

longtemps appuyées aux ténèbres, commencèrent à laisser pénétrer un peu de lumière grise. Dans la partie extrême de la cuisine, les murs, les solives peintes en jaune, le carrelage sortirent faiblement de la nuit, tandis que, jusque-là, les angles seuls luisaient quand le feu jetait une flamme. Mais le jour était encore comme les eaux troubles, qui n'attirent point. Maria Huber avait consenti à donner de nouveau le sein à son enfant. Elle s'était assise à quelque distance de la fenêtre. Peut-être songeait-elle qu'elle aurait pu ne pas voir cette aube naissante. Elle finit par dire, sortant comme d'un rêve :

— J'aime mieux que votre père ne se dérange pas pour moi... Je me sens plus forte... Dès qu'il fera tout jour, j'irai trouver la femme Hulin, ma logeuse, qui demeure dans la rue du Pont-de-Bois, proche de la place Croix-de-Fust. Elle m'apprendra peut-être où est mon homme, et je lui demanderai de rentrer dans notre chambre.

Le souvenir de l'homme emplissait le cœur obstiné et secret de la femme qui avait voulu mourir pour lui, et qui, à présent, dans le nouveau jour qui se levait, retrouvait d'abord la pensée de l'absent. Véronique s'approcha de la mère qui posait sur le canapé l'enfant rassasié, et revint avec elle vers la fenêtre. Les deux femmes s'accoudèrent aux châssis des vitres. Mais Maria Huber était seule inquiète et nerveuse.

— Je veux partir, dit elle.

— Il est trop tôt, dit Véronique.

— Non. S'il était revenu ? Voilà qu'il est le matin.

Elle se tut, elle leva les yeux au-dessus des murs moussus du jardin, au-dessus des toits allongés des maisons d'en face. Véronique l'imita, et elle eut un soupir profond. Elle sentait qu'elle avait près d'elle une âme non maternelle, qui avait pu changer de projet, mais ne s'était pas repentie.

— Hélas ! répondit-elle, vous dites vrai.

C'était bien le matin. Le ciel était d'un bleu lavé où se devinait le passage du vent. Il n'y avait point encore de déchirure dans l'ombre diminuée qui enveloppait toute chose. Mais la fumée des cheminées voisines bondissait en montant. Une voiture roula sur la place de la Cathédrale. Une cloche sonna. Des appels de clairon s'envolèrent un peu de partout. Un petit maraîcher cria, au tournant de la rue du Salvateur : « Des pommes de terre à deux sous la livre ! Des poireaux ! Des carottes à trois sous ! »

— Je veux partir, reprit la femme.

— Allez donc, dit Véronique. Je soignerai votre enfant comme s'il était le mien. Vous pouvez retenir votre logement, et vous y reposer et demander des nouvelles. Prenez votre temps : pourvu que vous soyez de retour avant midi, tout ira bien. Car, après midi, j'ai mes leçons à donner.

Mais la femme n'écoutait pas, et suivait la douleur qui l'avait ressaisie.

— Il faut que je le revoie, vous comprenez !... N'importe où... Je ne peux pas vivre comme ça... Il m'a laissée parce que j'étais mère, parce que ça coûte trop d'en nourrir trois... Pourtant, il m'aimait... Je savais le prendre...

Elle tourna la tête, et toutes ses pensées, avec un peu de sang rose, affluèrent sur son visage. Véronique le vit, et elle eut peur et pitié en même temps. Il lui apparut qu'une question lui était faite, qu'elle n'osait comprendre, et que la minute présente était lourde d'avenir. Elle tressaillit, s'écarta un peu, et dit lentement, comme si elle parlait au nom du destin :

(La suite prochainement.)